

Nous vivons dans une société remplie de mensonges, pour ne citer que les fêtes, les publicités, la politique, etc. Dans le neuvième commandement, nous lisons : "Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain" (Exode 20:16 ; Deutéronome 5:20). Mais qu'en est-il exactement du mensonge ?

Le neuvième commandement signifie qu'il ne faut pas commettre de parjure en faisant un faux témoignage contre une personne devant un corps judiciaire. Mais cela inclut bien plus. Lévitique 19:11 amplifie le neuvième commandement en interdisant toutes les formes de mensonges : **"Vous ne déroberez point, et vous n'utiliserez ni de mensonge ni de tromperie les uns envers les autres"**.

Cette loi protège la réputation de toutes les personnes droites et honnêtes contre les calomnies et les mensonges échafaudés et propagés pour nuire aux autres. Exode 23:1 dit : **"Tu ne répandras point de faux bruit. Tu ne te joindras point au méchant pour faire un faux témoignage."** Un voleur dérobe seulement des biens matériels. Mais un cambrioleur peut voler à un homme sa réputation et son estime aux yeux des autres.

Dieu dit : **"Comme une massue, une épée et une flèche aiguë, ainsi est un homme qui porte un faux témoignage contre son prochain"** (Proverbe 25:18). En effet, Dieu voit la ruine d'une réputation comme une forme de meurtre !

L'une des choses que le Tout-Puissant cite dans Sa sainte parole comme quelque chose qu'Il hait, est : **"(...) la langue menteuse, (...) Le faux témoin qui dit des mensonges"** (Proverbes 6:17-19).

Dieu veut que nous disions toujours la vérité : **"Celui qui dit la vérité proclame la justice, et le faux témoin la tromperie (...) La lèvre véridique est affermie pour toujours, mais la langue fausse ne subsiste qu'un instant (...) Les lèvres fausses sont en horreur à l'Éternel, mais ceux qui agissent avec vérité lui sont agréables"** (Proverbes 12:17,19,22).

LE SIECLE A VENIR

«Association Française»

Smusso42@aol.com

www.lesiecleavenir.fr

